



COMMUNE DE CARS

Compte-rendu du conseil municipal du 04 juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin

A dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire

PRESENTS (15): Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Beatrice RUIZ, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Caroline LE THOËR , Laure BOUCAUD, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA , Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU, André GIRAUD

ABSENTS EXCUSES (0):

POUVOIR (0):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame DELAUGE comme secrétaire de séance

Le précédent compte rendu est accepté à l'unanimité après lecture.

ORDRE DU JOUR

Délibération pour l'achat d'un tracteur

L'état d'usure et d'indisponibilité des tracteurs de la commune obligent à envisager leur renouvellement. Le Conseil souhaite acquérir une machine polyvalente capable de réaliser les

travaux divers et variés que rencontre une commune rurale : entretien mineur et ponctuel des routes et chemins, une machine disposant d'un chargeur (godet), machine supportant l'épaveuse, capable de tracter les remorques.

Après recherche chez les concessionnaires locaux :

Ets RULLIET agri à PUGNAC qui proposait un tracteur FENDT dans la fourchette budgétaire mais ne correspondant pas au besoin (tracteur « vergers »)

AGRI 33 au Poteau de TEUILLAC proposant un tracteur MASSEY FERGUSON de 2009 mais qui semblait présenter des anomalies de fonctionnement récurrentes

Entreprise GUENON sas à SAINT AUBIN DE BLAYE proposait un tracteur de marque John DEERE type 5085M qui répond au besoin de la commune et dans la fourchette budgétaire. C'est donc ce tracteur d'occasion de 2015, ayant 2800h de fonctionnement qui a été choisi. Il est nécessaire d'acheter un godet, et de prévoir des frais pour l'adaptation de l'épaveuse existante.

Le cout HT du tracteur est de 39 000 € soit un montant de 46 800 € TTC. Le concessionnaire fait une reprise de l'ancien tracteur Renault pour un montant de 2 500 € HT.

Il faut ajouter des frais annexes de 4 595 € HT pour les forfaits de remise en état et d'adaptation de l'épaveuse, l'achat du godet, d'un tri-flash (signalétique de chantier) et d'une cuve à gasoil (achat à valider si la cuve actuelle n'est pas conforme à la réglementation du stockage des carburants) soit un montant de 5 514 € TTC.

Après discussion,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat du tracteur et les frais annexes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Délibération pour la nomination d'un délégué au sein du Comité Syndical du SDEEG

Dans le cadre des élections municipales de 2020, les instances du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde doivent être prochainement renouvelées. Notre Commune en tant qu'adhérente du SDEEG doit désigner un délégué au sein du Comité Syndical du SDEEG.

Le délégué est choisi parmi les membres du Conseil Municipal de CARS et doit être élu au scrutin à la majorité absolue.

Mr X. ZORRILLA se présente à ce poste de délégué, Le conseil accepte à l'unanimité la candidature de M. X. ZORRILLA à ce poste.

Informations :

1- Jour et horaire des Conseil Municipaux

Le Conseil Municipal accepte de fixer le dernier jeudi de chaque mois à 19 heures pour les réunions mensuelles du Conseil Municipal. Ce jour pourra bien évidemment être changé s'il correspond à un jour férié ou pour toute autre raison.

2- Organisation du temps de travail de l'équipe technique communale

Pour éviter la dispersion des activités et réaliser un meilleur suivi des tâches de l'équipe technique, celle-ci ne prendra les directives que de M. le Maire ou du Premier Adjoint. Le secrétariat de la Mairie centralise les demandes, l'urgence et l'organisation à mettre en place sont évaluées par M. le Maire et par le Premier Adjoint.

En accord avec la commune de SAINT MARTIN LACAUSSE, Mme BARATTO travaille du mercredi au vendredi à CARS. Le mercredi elle commence à 9 heures.

M. SEVIN réfléchit à une organisation de l'entretien de la commune par village avec un roulement. De plus nous pourrions rassembler, le vendredi par exemple, tous les petits travaux d'entretien des bâtiments communaux (hors urgence).

Un bilan sera fait au bout de 2 ou 3 mois pour évaluer le fonctionnement de la nouvelle organisation.

Le contrat de travail Mme RENAUD doit être revu. Le contrat actuel (contrat horaire) ne pourra pas être renouvelé, il faut envisager une ouverture de poste avec la même amplitude de temps et la même organisation de son travail. Rappelons que Mme RENAUD a remplacé Mme JEAN partie en disponibilité.

3- Ecriture du règlement communal intérieur

Le règlement est à valider dans les 6 mois à venir.

Il a été proposé par M. le Maire de le faire dans une commission : organisation et gestion communale. Nous nous appuyerons sur l'exemple donné sur le site de l'AMF (Association des Maires de France). Il faudra faire le travail de fond en commission et rendre compte, lors du Conseil Municipal suivant, de l'avancement de ce travail.

4- Réception de masques de la Métropole de BORDEAUX et distribution par quartier

Il est prévu 1 masque de la Métropole de BORDEAUX par personne. Il faudra ajouter le masque du Département.

Il sera organisé un point de distribution au foyer.

Information sera donnée par voie de presse sur Haute Gironde, Sud-ouest et aussi en télé alerte.

La distribution se fera sur 2 jours: samedi 13 et mercredi 17 juin, le matin de 9 à 12h.

Samedi : M. SEVIN, M. DURAND, M. DELOMIER Etienne, Mme ARIAS

Mercredi : Mme DELAUGE, Mme ARIAS, Mme BERTHAULT, Mme RUIZ, M. GIRAUD

5- Devis pour travaux des routes

Les devis sont en cours.

M. SEVIN présente les différents projets de travaux, et fait un exposé sur les problèmes actuels de drainage des eaux pluviales, notamment à Peyreau, au Rippassou et à la Pistolette. La disparition de fossés ou la trop faible capacité des bassins de rétention pourraient être à l'origine d'inondations importantes lors d'orages violents.

6- Petit journal édition de décembre

Il sera fait au mois de décembre en plusieurs feuillets réalisé par l'imprimeur. Pour juillet ou début août un feuillet A3 sera édité par la mairie.

7- Mise en place agenda GOOGLE

Pour visualiser l'organisation des réunions (réunions du Conseil Municipal, réunions des commissions, évènements comme 8 mai,) M. le Maire propose d'utiliser l'agenda GOOGLE.

Mme LE THOËR, Mme RUIZ et M.GIRAUD fourniront par mail leur adresse gmail pour pouvoir être invités sur l'agenda Mairie 2020.

Informations : Questions diverses

1- Réouverture des différentes associations

Chaque association doit établir un protocole d'hygiène et de nettoyage du lieu d'activité. Le nettoyage du lieu, le respect du présentiel de 10 personnes maximum, la fourniture et le respect d'usage des gels hydroalcooliques et des produits désinfectants incombent aux associations. En aucun cas la mairie sera chargée du nettoyage des lieux d'activité des associations.

De plus les activités qui requièrent l'échange d'objets (ex jeu de carte, billard....) ne pourront pas avoir lieu le protocole étant trop lourd.

2- Suite au tour de table

Il a été demandé de mentionner les horaires de tonte sur le petit journal et de rappeler que les feux sont interdits (Mme RUIZ).

La parcelle de vignes appartenant à la mairie produit chaque année 200 bouteilles. M. CARREAU chargé de la vinification, rappelle que nous avons un stock important de 664 bouteilles à disposition. Plusieurs voies pour consommer notre production : les repas organisés par la mairie, les associations.....

La façade Nord de la Maison paramédicale n'est pas équipée de dalle, des ruissellements endommagent le mur de cette façade, il faut rapidement lancer des travaux pour mettre en place une dalle (M. DELOMIER Mathieu).

Faire le bilan des lampadaires qui ont été changés, vérifier leur fonctionnement et lister les endroits où il reste des lampadaires à changer. A voir en commission. (M. DELOMIER Etienne)

La séance est levée à 21 heures.
